

Avant-propos

L'examen des politiques d'innovation de la France fait partie de la série des examens des politiques nationales d'innovation de l'OCDE. Elle a été demandée par les autorités françaises, représentées par le Commissariat général à l'investissement (CGI) avec le soutien du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), et réalisée par la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE (DSTI) sous la supervision du Comité de la politique scientifique et technologique (CPST).

L'objet de cet examen est de dresser un portrait des principales composantes du système français de recherche et d'innovation (SFRI), ainsi que de leurs relations et politiques publiques dans ce domaine. Cet examen fournit une évaluation indépendante des performances du SFRI. L'accent est mis sur l'année de référence 2010, car cet examen doit servir à l'évaluation initiale du SFRI menée dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) du CGI, mais les actualisations ont été effectuées là où elles apparaissent nécessaires. Cet examen fournit des recommandations pour améliorer les performances du SFRI.

L'étude des politiques d'innovation de la France couvre les mêmes domaines que les autres études de cette série : ressources humaines pour l'innovation, recherche publique, relations science-industrie, innovation industrielle, entrepreneuriat innovant et gouvernance d'ensemble du système. Toutefois, elle mettra un accent particulier sur les grands éléments de diagnostic du SFRI en 2010, en insistant sur les forces et les faiblesses de ce système et en analysant comment le PIA, en tant que politique publique originale par son ampleur et ses modes d'action, cherche à remédier à certaines d'entre elles. Grâce au travail de diagnostic approfondi, l'étude pourra également préciser dans quel environnement global le PIA s'inscrit et quels sont les autres éléments de politique publique qui pourraient accompagner et compléter les actions entreprises au sein du PIA et dont les finalités sont nécessairement limitées.

Ce faisant, la revue permettra de décrire *ex ante* les transformations qu'un PIA « réussi » devrait raisonnablement porter et l'environnement dans lequel il s'inscrit, et sur lequel d'autres politiques publiques pourraient accompagner le mouvement qu'il a enclenché, facilitant ainsi le travail d'évaluation d'une revue future à partir de ce premier exercice.

Le premier Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 1) est un plan de 35 milliards EUR lancé en 2009 pour une période de 10 ans dont l'objectif est de mettre la France sur une nouvelle trajectoire de croissance, plus forte et plus soutenable, fondée sur l'innovation. A ce premier programme s'est ajouté un second volet de 12 milliards EUR annoncé en juillet 2013, qui prolonge et complète le PIA 1 et dont le CGI a également la charge. Compte tenu de ce calendrier resserré, l'étude se fondera très largement sur le premier programme.

Les financements du PIA 1 sont alloués pour les deux tiers environ à l'enseignement supérieur et la recherche. L'étude demandée à l'OCDE sera considérée comme une évaluation du SFRI « pré-PIA », permettant de faire un état des lieux à la veille du lancement du programme ; une évaluation « post-PIA » sera conduite à l'expiration du programme en vue d'identifier les changements qui seront intervenus dans le SFRI entre temps et

d'évaluer ainsi l'impact direct et indirect du PIA. Il est également demandé à l'OCDE de proposer un ensemble d'indicateurs permettant de suivre l'évolution de la performance de la France dans les domaines concernés au cours des prochaines années afin d'appréhender les effets du PIA au cours de son exécution.

Un nombre considérable d'initiatives politiques nouvelles ont bien entendu été prises depuis 2010, à commencer par le PIA lui-même, qui s'est doté d'un second volet. Ces initiatives visent pour beaucoup à répondre à certains défauts du SFRI, qui seront analysés dans cette étude, et à ajuster les décisions politiques antérieures suite à l'examen des premiers effets de leur mise en œuvre. Bien qu'elles soient postérieures à l'année de référence et ne soient donc pas au cœur de l'étude, celle-ci présentera les plus notables d'entre elles et estimera leur impact possible sur la trajectoire du SFRI dans les années qui viennent, sans pour autant les évaluer dans le même détail que les mesures antérieures. La cohérence de ces mesures avec le PIA et leur capacité à démultiplier ses effets sera examinée, afin de bien distinguer, lorsque cela sera possible, les effets propres des différentes politiques publiques conduites.

Comme les autres études de pays réalisées par l'OCDE, l'étude de la France a été menée à partir d'entretiens avec les principaux acteurs du système national d'innovation (voir la liste ci-dessous) et des nombreux rapports réalisés récemment sur différents aspects du SFRI, certains à la demande du gouvernement, d'autres à l'initiative de la Cour des comptes ou d'acteurs privés, d'autres enfin écrits par des experts académiques.

Une version préliminaire du chapitre « Évaluation d'ensemble et recommandations » a été présentée au CPST en octobre 2013, ainsi qu'au Comité de l'industrie, l'innovation et l'entrepreneuriat de l'OCDE en mars 2014.

Ce rapport a été écrit par Dominique Guellec (chef de la Division des études nationales et des perspectives, DSTI, OCDE), Stéphan Vincent-Lancrin (analyste senior, Direction de l'éducation, OCDE, chapitre 3), Patrick Llerena (professeur à l'Université de Strasbourg, chapitre 5) et Philippe Mustar (professeur à l'École des Mines-ParisTech, chapitre 7), avec des contributions de Erik Arnold (directeur, Groupe Technopolis), Mickaël Benaïm (chercheur, Université de Strasbourg), Mireille Matt (directeur de recherche, Institut national de la recherche agronomique) et Giulia Ajmone-Marsan (analyste, Division des études nationales et des perspectives, DSTI, OCDE). Il a bénéficié des suggestions et commentaires de Frédérique Sachwald (MESR), Sylviane Gastaldo (directrice du programme évaluation et investissements, CGI), Vincent Moreau (chargé des investissements, CGI), Grégoire Postel-Vinay (responsable de la stratégies à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, Ministère de l'Economie, du Redressement Productif et du Numérique, Jacques Serris (ingénieur général des mines, Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies), Rémi Barré (professeur, Conservatoire national des arts et métiers), Jean Guinet (professeur, École des hautes études en sciences économiques (EHESE), Moscou), Frieder Meier-Khramer (ancien secrétaire d'État à la Recherche, Allemagne), Philippe Larédo (professeur, University of Manchester), Michael Stampfer (directeur de l'incubateur Vienna Science and Technology Fund, Autriche). Une version antérieure a bénéficié des commentaires du CGI, du Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective, du MESR et du ministère de l'Économie.

Ce rapport est basé sur une série d'interviews qui ont été coordonnées par Béatrice Jeffries (Division des études nationales et des perspectives, DSTI, OCDE). La rédaction du rapport a bénéficié des révisions de Romy de Courtay.



Extrait de :
OECD Reviews of Innovation Policy: France 2014

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264214026-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Avant-propos », dans *OECD Reviews of Innovation Policy: France 2014*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264214019-1-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.